trois aspects de la question de l'environnement. J'aborderai en premier lieu l'aspect national; deuxièmement, l'aspect international, et, troisièmement, cet aspect de la question qui revêt un intérêt tout particulier pour mes commettants.

Premièrement, pour ce qui est du point de vue national, le temps est venu—et je crois partager l'opinion du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution du Canada—d'affirmer l'intérêt que porte le Canada à toutes les facettes de la pollution. J'ai remarqué que dans son discours de cet après-midi, le ministre de l'Environnement (M. Davis) a encore une fois rappelé cette vieille histoire de la constitution que l'on soulève chaque fois qu'il faut discuter des divers aspects du contrôle de l'environnement. Parlant de l'aspect constitutionnel du problème, il a mentionné les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral et ceux qui sont de compétence provinciale.

J'ai sous les yeux le rapport que le comité de la constitution vient de déposer. A la page 91, trois paragraphes traitent de la lutte contre la pollution. La recommandation n° 100 se lit ainsi:

La lutte contre la pollution de l'air et de l'eau devrait relever de la compétence commune des Assemblées législatives provinciales et du Parlement fédéral; les pouvoirs de ce dernier devraient être prédominants, comme il est précisé à l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

## La recommandation 101 se lit ainsi:

Le partage des compétences dans le domaine de la pollution de l'air et de l'eau entraînerait nécessairement une planification et une coordination au niveau fédéral-provincial et au niveau interprovincial.

Le rapport entreprend ensuite d'approuver l'activité du Conseil des ministres des Ressources qui assure une consultation permanente dans le domaine des ressources renouvelables. La présente organisation constitutionnelle fait l'objet de beaucoup de discussions en matière de contrôle de la pollution et la confusion qui en résulte en ce moment est des plus patente.

## • (1730)

La compétence provinciale existe du fait des croits privés et civils, des structures municipales, des activités et entreprises à l'échelon local, ainsi que des affaires à caractère local et privé à l'intérieur d'une province. Au contraire, le pouvoir fédéral s'appuie sur le droit criminel, la navigation et le transport maritime, la pêche dans les eaux côtières et les eaux intérieures, ainsi que sur la réglementation du commerce et de l'industrie. C'est ici un domaine où les risques de conflit de compétence sont nombreux. Des difficultés flagrantes surgissent lorsqu'il s'agit de la compétence au double point de vue constitutionnel et politique.

La recommandation du comité de la constitution revêt à mes yeux une importance extrême. Un défi entièrement nouveau a surgi ces dernières années, parallèlement à la prise de conscience globale de notre environnement. L'homme sait maintenant que les ressources mondiales ne sont pas illimitées et que, à longue échéance, son désir de consommer sans cesse davantage menace sa survie physique et psychologique.

En dépit des déclarations du ministre, aujourd'hui, je n'ai pas l'impression qu'il ait voulu insister sur l'urgence de la situation. Il est vrai que la raison en est peut-être que lui-même ne se sentait pas très bien aujourd'hui. Mais je crois que dans le grand public il y a une campagne militante d'amorcée contre la pollution, et ne serait-ce que pour des raisons d'opportunisme politique, nous devrions tous suivre de près ce mouvement.

La Canadian Wildlife Federation a déclaré l'autre jour que 65 espèces d'animaux sauvages du Canada étaient menacées d'extinction en raison des activités de l'homme. J'ai vu aussi que le D<sup>r</sup> McKenna, de l'hôpital York-Finch à Toronto avait dit que la pollution atmosphérique était à l'origine d'environ 50 pour cent de tous les maux qui affligent l'être humain. L'ancien secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a déclaré pour sa part que d'ici dix ans, nous serions engloutis par nos propres déchets. J'exhorte donc le gouvernement fédéral à mettre tous les moyens en œuvre pour combattre cette menace et établir des normes nationales. Je ne dis pas que les provinces n'en ont pas leur part de responsabilité, mais que la question générale est de compétence fédérale.

J'ai commencé à parler des aspects internationaux de cette question. Je sais bien que le ministre n'avait que 20 minutes à sa disposition. Je déplore, toutefois, qu'il n'ait pas employé une partie de ce temps à parler de la conférence de Stockholm sur l'environnement qui doit se tenir en juin. Le problème de la pollution ne saurait être résolu au palier provincial ni même national. Il a pris des proportions internationales. Pour la première fois, la communauté internationale s'organise pour faire face à ces problèmes qui menacent le bien-être de l'humanité. Je regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre maintenant et qu'il n'ait pas eu le temps de nous dire quelles initiatives le gouvernement canadien est prêt à prendre à cette conférence.

Je voudrais consacrer maintenant quelques minutes à des problèmes qui se posent sur le plan local dans ma circonscription. Dans le secteur torontois de Beaches-Woodbine-Greenwood, qui est situé sur la rive est du lac, nous nous préoccupons beaucoup de la pollution. Des organisations locales se sont attaquées au problème, elles ont fait des rapports qu'elles ont communiqués aux représentants élus et aux gouvernements. Elles prennent une part active à la lutte contre la pollution. L'autre jour, j'ai eu l'occasion d'adresser un questionnaire à mes électeurs. Ce questionnaire concernait un problème affectant une zone bien déterminée, du fait des odeurs produites par une usine locale de traitement des eaux usées. Voilà la question que j'ai posée:

La partie est de Toronto fait face à un problème de pollution de l'air, et notamment au problème que posent les odeurs provenant d'Ashbridge Bay. Êtes-vous d'accord ou non sur ce point?

Il y a eu 538 réponses, dont 514 oui et 24 non. J'ai l'impression que les 24 personnes qui ont répondu non doivent avoir un sens olfactif moins développé que ceux qui ont répondu oui. C'est l'organisation «Forward Nine» qui effectua ce travail. L'enquête, désignée sous le nom d'«Operation Sniff», avait pour objet de déterminer l'étendue et la puissance de pénétration des odeurs provenant de cette usine. Un rapport précis fut présenté par la suite. J'en épargne les détails à la Chambre, mais les intéressés ont dit clairement ce qu'ils pensaient de cette menace à la qualité de la vie dans ce secteur résidentiel magnifique à tous autres points de vue.

Il n'y a pas que la pollution de l'air qui nous atteigne, mais la pollution de l'eau. Le lac Ontario n'est pas aussi mal en point que son frère le lac Erié, mais les poissons y sont de moins en moins nombreux et les baignades y font l'objet de restrictions. Même si l'accès à cette magnifique région nous est facile, bien peu de nageurs s'y aventurent